

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le lundi 22 juin 2009, à 19 h 30 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Richard Boucher, Suzanne Chartrand, Brigitte Collin, Luce Deschênes Damian, Normand Dufour, Claude Henri, Gaëtan Labelle, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Joel Santos, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Sylvie Tremblay, ainsi que Isabel Godard, représentante du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : mesdames Nicole Deschênes, Johanne de Villers, France Lacasse et Carole Vigneault, représentante du Comité de parents, et monsieur Pierre Baril,.

ABSENCES : madame Manon Handfield et monsieur Hugues Ouellette.

Assistent également à cette séance: mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives et Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-183-06-09

Il est proposé par monsieur Paul St-Onge d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal (...) néant
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public.
6. **Points de décision** :
 - Service de l'organisation scolaire***
 - 6.1. Dossier de l'étude des développements démographiques dans le secteur
 - Chambly-Carignan
 - Beloeil-McMasterville
 - 6.1.1. Modification à l'acte d'établissement de l'école orientante l'Impact (**point ajouté séance tenante**)
 - Service des ressources éducatives***
 - 6.2. Dérogation à la liste des matières pour un projet particulier, pour des élèves âgés de 16 et 17 ans souhaitant obtenir une double diplomation
 - 6.3. Dérogation à la liste des matières pour un projet particulier, pour des élèves âgés de 15 ans à entrer en formation professionnelle
 - 6.4. Appui au programme de techniques policières au Cégep de Sorel-Tracy

Service des ressources financières

- 6.5. Budget des établissements 2009-2010 / approbation
- 6.6. Budget de la Commission scolaire 2009-2010 / adoption

Service des ressources humaines

- 6.7. Entente locale du personnel de soutien / adoption et mandat pour la signature du texte avec la partie syndicale

Service des ressources matérielles

- 6.8. Délégation à la directrice générale pour des modifications supplémentaires au contrat pour les travaux de réaménagement et la mise aux normes des issues à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine (6186/111)/ LCOP / adoption
- 6.9. Délégation à la directrice générale pour des modifications supplémentaires au contrat pour les travaux de réfection des vestiaires-douches (garçons-filles) de la piscine à l'école secondaire du Mont-Bruno (6451/225)/ LCOP / adoption
- 6.10. Servitude de passage à la Ville de Ste-Julie pour l'aménagement d'une piste cyclo-pédestre / École Aux-Quatre-Vents / adoption
- 6.11. Servitude de passage à la Ville de Ste-Julie pour l'aménagement d'une piste cyclo-pédestre / École du Grand Chêne / adoption
- 6.12. Demande d'autorisation au MELS pour l'utilisation du fonds spécial / adoption
- 6.13. Choix des projets pour les mesures «Maintien des bâtiments» et «Résorption du déficit d'entretien» / adoption
- 6.14. Achat regroupé pour le programme «Projet personnel d'orientation (PPO)» / adoption
- 6.15. Gas Métro – Contrats de cinq ans / adoption
- 6.16. Loi sur les contrats des organismes publics / Délégation à la directrice générale du pouvoir d'autoriser des modifications à des contrats entraînant une augmentation maximale de 10 % du montant initial des contrats (divers contrats)
- 6.17. Loi sur les contrats des organismes publics / Délégation à la directrice générale du pouvoir d'autoriser des modifications à des contrats entraînant une augmentation maximale de 10 % du montant initial des contrats (école orientante l'Impact)

Secrétariat général

- 6.18. Demandes de révision d'une décision touchant un élève / décision
(reporté à la séance en ajournement du 25 août 2009)
- 6.19. Rémunération des commissaires à compter de 2009-2010 / décision
- 6.20. Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes / adoption

Direction générale

- 6.21. Projet d'école régionale pour handicapés / mandat
- 6.22. Rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale / adoption
- 6.23. Projet d'entente avec le Centre jeunesse pour l'école secondaire le Tremplin / adoption

7. Points d'information :

- 7.1. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 19 mai 2009

(document déposé dans le portail)

Service des ressources financières

- 7.2. Budget des services 2009-2010

Service des ressources éducatives

- 7.3. Demande de financement dans le cadre du Fonds de développement régional et du fonds régional d'investissement jeunesse pour la réalisation du projet «Accompagner les jeunes vers la formation professionnelle»
- 8. Affaires diverses.
- 9. Parole au public.
- 10. Rapport de la présidente.
- 11. Parole aux membres du Conseil.
- 12. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Néant

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Normand Gravel, consultant, intervient au nom de sa cliente, promoteur d'un projet de centre de la petite enfance à Sainte-Julie, situé près de l'école secondaire du Grand-Coteau, pour faire part des démarches entreprises à ce sujet. Il souligne les délais relatifs à la réalisation de ce projet et s'enquiert de l'absence d'un point à ce sujet à l'ordre du jour de la séance du Conseil de ce soir.

Madame Suzanne Chartrand explique que la Commission scolaire est au fait des démarches en cours, mais que d'autres démarches sont nécessaires auprès de la municipalité, incluant une rencontre avec la mairesse, avant que le Conseil ne soit saisi du dossier pour décision.

6. POINTS DE DÉCISION :

Service de l'organisation scolaire

6.1. Dossier de l'étude des développements démographiques dans le secteur

- **Chambly-Carignan**
- **Beloeil-McMasterville**

Dossier de l'étude des développements démographiques dans le secteur de Chambly-Carignan

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Madame Brigitte Collin demande s'il y aura un processus de consultation publique dans le secteur sur ce dossier.

Mesdames Suzanne Chartrand et Luce Deschênes Damian font part des consultations déjà tenues. On considère qu'un processus de consultation additionnel n'est pas requis.

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Chambly-Carignan (données du MELS de février 2009) ;

Considérant les conséquences d'une hausse du nombre d'élèves associée à une baisse du ratio enseignant-élèves sur le nombre de locaux de classe requis ;

Considérant le nombre de locaux de classe disponibles dans les écoles du secteur de Chambly-Carignan ;

Considérant les nombreux transferts d'élèves de l'école du Parchemin vers les écoles de Chambly ;

Considérant la recommandation du Comité stratégique de soutien à la mission éducative ;

Considérant l'étude réalisée lors de la séance de travail du Conseil des commissaires tenue le 16 juin 2009 ;

C-184-06-09 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adresser une demande d'allocation au MELS pour la construction, dans la ville de Carignan, d'une école primaire comprenant trois locaux de classe du préscolaire, quatorze locaux de classe du primaire, un gymnase et les locaux de service de garde et de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Dossier de l'étude des développements démographiques dans le secteur de Beloeil-McMasterville

Monsieur Claude Sasseville explique ce dossier.

Monsieur Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, apporte des explications additionnelles.

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Beloeil-McMasterville (données du MELS de février 2009) ;

Considérant les conséquences d'une hausse du nombre d'élèves associée à une baisse du ratio enseignant-élèves sur le nombre de locaux de classe requis ;

Considérant le nombre de locaux de classe disponibles dans les écoles du secteur de Beloeil-McMasterville ;

Considérant que les secteurs adjacents à celui de Beloeil-McMasterville ne disposeront d'aucun local pour accueillir le surplus d'élèves dudit secteur ;

Considérant que le développement domiciliaire dans le secteur se fait principalement dans la ville de Beloeil et plus spécifiquement dans la partie est de la ville ;

Considérant la recommandation du Comité stratégique de soutien à la mission éducative ;

Considérant l'étude réalisée lors de la séance de travail du Conseil des commissaires tenue le 16 juin 2009 ;

C-185-06-09 Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse d'adresser une demande d'allocation au MELS pour la construction d'une école primaire dans la ville de Beloeil comprenant quatre locaux de classe du préscolaire, vingt locaux de classe du primaire, un gymnase et les locaux de service de garde et de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ville de Beloeil – vente conditionnelle de terrain – construction d'une école – mandat à la présidente de la Commission scolaire des Patriotes

Considérant la résolution de la Ville de Beloeil pour acquérir un terrain appartenant à la Commission scolaire des Patriotes pour y construire des résidences unifamiliales ou multifamiliales;

Considérant la résolution du Conseil des commissaires numéro C-130-03-07 acceptant cette offre d'achat à certaines conditions;

Considérant la résolution du Conseil des commissaires numéro C-185-06-09 demandant une allocation au MELS pour construire une école dans la ville de Beloeil;

- C-186-06-09** Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse de mandater la présidente de la Commission scolaire pour poursuivre les discussions avec la Ville de Beloeil concernant la vente du terrain susmentionné à la Ville et le projet de construction d'une école dans la ville de Beloeil en respect des encadrements ministériels.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.1.1. Modification à l'acte d'établissement de l'école orientante l'Impact

Monsieur Claude Sasseville explique ce point.

Considérant la résolution numéro C-147-05-09 qui adoptait les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2009-2010;

Considérant la décision de la Commission scolaire de reporter à janvier 2010 le déménagement de l'école orientante l'Impact dans l'immeuble Sacré-Cœur, à Boucherville;

Considérant que le MELS exige que l'adresse apparaissant à l'acte d'établissement soit celle où est effectivement localisée l'école;

- C-187-06-09** Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux de modifier l'acte d'établissement de l'école orientante l'Impact en y inscrivant, comme adresse, le 1430, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville, J3V 3T5 ainsi que le code des immeubles utilisés, conformément au document déposé à l'annexe AC-021-06-09.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

6.2. Dérogation à la liste des matières pour un projet particulier, pour des élèves âgés de 16 et 17 ans souhaitant obtenir une double diplomation

Madame Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier. Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

- C-188-06-09** Il est proposé par monsieur Paul St-Onge que l'école orientante l'Impact déroge à la liste des matières pour l'année 2009-2010 pour les élèves qui souhaitent entrer en formation professionnelle en 2010-2011 et obtenir une double diplomation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3. Dérogation à la liste des matières pour un projet particulier, pour des élèves âgés de 15 ans à entrer en formation professionnelle

Madame Monique Sauvageau présente ce dossier et répond aux questions et demandes de précision de mesdames et messieurs les commissaires.

- C-189-06-09** Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle que l'école secondaire Polybel déroge à la liste des matières pour l'année 2009-2010 pour les élèves qui souhaitent entrer en formation professionnelle en 2010-2011.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Jean-François Rabouin et Paul St-Onge soulignent leur appréciation des deux projets susmentionnés lesquels répondent aux besoins d'une partie des

élèves et félicitent l'équipe du Service des ressources éducatives pour leur réalisation.

Madame Monique Sauvageau souligne également un troisième projet impliquant la CRÉ Longueuil et le Centre de formation du Richelieu.

6.4. Appui au programme de techniques policières au Cégep de Sorel-Tracy

Madame Monique Sauvageau présente ce dossier.

Considérant la collaboration possible entre la Commission scolaire des Patriotes et le Cégep de Sorel-Tracy;

Considérant l'inscription possible au cégep, malgré un manque de 6 unités;

Considérant que le programme de techniques policières n'accepte qu'un étudiant sur cinq et que les demandes dépassent la capacité d'accueil;

Considérant que cette collaboration entre nos deux organismes vise la persévérance, la réussite, la qualification et la continuité du cheminement scolaire chez nos jeunes;

C-190-06-09 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que la Commission scolaire des Patriotes appuie le Cégep de Sorel-Tracy dans sa demande pour l'obtention d'un programme en techniques policières.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.5. Budget des établissements 2009-2010 / approbation

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil des commissaires.

Monsieur Jean-François Rabouin fait part de son étonnement qu'un établissement n'ait pas encore adopté son budget au 22 juin, ce qui nécessite l'adoption d'une résolution sans précédent de la part du Conseil.

Monsieur Joseph Atalla, directeur général adjoint, fait part d'un suivi apporté par la Direction générale à cet égard.

Considérant les dispositions de l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant que tous les Conseils d'établissement ont adopté le budget de leur école ou centre ;

C-191-06-09 Il est proposé par Luce Deschênes Damian d'approuver le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2009-2010.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Autorisation d'engagement de dépenses des établissements

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique peut autoriser un établissement à engager des dépenses lorsque le Conseil d'établissement n'a pas adopté le budget ;

Considérant que le Conseil d'établissement de l'école dont le nom apparaît à l'annexe A n'a pas adopté le budget pour l'année 2009-2010 ;

C-192-06-09 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge que le Conseil des commissaires autorise l'établissement, dont le nom apparaît à l'annexe A, d'engager des dépenses ne dépassant pas 25% du budget accordé par la Commission pour 2009-2010 jusqu'à ce que ledit Conseil d'établissement adopte le budget de l'école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6. Budget de la Commission scolaire 2009-2010 / adoption

Madame Angèle Latulippe présente ce dossier et répond aux questions et demandes de précision de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant que conformément à la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre au ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2009-2010 ;

Considérant que la ministre a autorisé la Commission scolaire des Patriotes à adopter un budget dont des dépenses sont supérieures aux revenus ;

Considérant que le déficit prévu est essentiellement dû aux nouvelles normes comptables en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2008 ;

Considérant que le déficit est aussi composé d'une somme de 1 730 000 \$ représentant l'appropriation de 10 % du surplus cumulé au 1^{er} juillet 2008 afin de mettre en place un plan de mesures d'urgence fonctionnel et d'apporter des améliorations à l'immeuble Sacré-Cœur ;

Considérant que les investissements requis pour le plan des mesures d'urgence s'élèvent à 1 675 000 \$;

Considérant que les améliorations apportées à l'immeuble Sacré-Cœur entraîneront pour 2009-2010 des dépenses d'amortissement de l'ordre de 25 000 \$ et d'intérêts d'environ 30 000 \$;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 20 179 131 768 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2009-2010 ;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire est fixé à 0,29402 \$;

Considérant que ce taux respecte les limites prévues par la Loi ;

C-193-06-09 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année 2009-2010 soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,29402 \$.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources humaines

6.7. Entente locale du personnel de soutien / adoption et mandat pour la signature du texte avec la partie syndicale

Monsieur Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines, présente ce dossier et répond aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Les membres du Conseil échangent sur ce dossier.

Considérant la conclusion entre les parties patronale et syndicale d'une entente de principe concernant les arrangements locaux du personnel de soutien, le 10 juin 2009;

Considérant que le Comité consultatif de gestion, à sa réunion du 4 juin 2009, a mandaté le Comité aviseur pour prendre connaissance de l'entente de principe intervenue le 10 juin 2009 concernant les arrangements locaux du personnel de soutien et formuler en son nom, une recommandation à ce sujet au Conseil des commissaires;

Considérant que le Comité aviseur, après avoir pris connaissance de l'entente de principe lors de la réunion du 15 juin 2009, convoquée à cette fin spécifique, recommande à l'unanimité au Conseil des commissaires de l'adopter et de mandater la présidente et la directrice générale pour signer le texte des arrangements locaux;

Considérant que cette entente de principe a fait l'objet d'une présentation en séance de travail du Conseil des commissaires le 16 juin 2009;

C-194-06-09 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'adopter l'Entente de principe concernant les arrangements locaux du personnel de soutien et de mandater la présidente et la directrice générale de la Commission scolaire pour signer avec la partie syndicale le texte, une fois les ajustements apportés par les parties, en s'assurant qu'il respecte l'esprit et la lettre de l'entente de principe intervenue le 10 juin 2009. Ce mandat pour la signature du texte est valide jusqu'au 6 octobre 2009.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les membres du Conseil remercient et félicitent les membres de l'équipe de négociation.

Service des ressources matérielles

6.8. Délégation à la directrice générale pour des modifications supplémentaires au contrat pour les travaux de réaménagement et la mise aux normes des issues à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine (6186/111)/ LCOP

Monsieur Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant le contrat pour les travaux de réaménagement et de mise aux normes à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine;

Considérant qu'une première demande de changement représente 9,73 % du montant initial du contrat et que d'autres imprévus risquent de survenir;

Considérant la résolution C-136-04-09 déléguant à la directrice générale le pouvoir d'autoriser des modifications jusqu'à une valeur de 10 % du montant initial des contrats;

Considérant que la Loi prévoit que le Conseil des commissaires peut déléguer, par écrit, le pouvoir d'autoriser les modifications à un contrat à la condition que dans le cadre d'une même délégation, le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat;

C-195-06-09 Il est proposé par monsieur Paul St-Amand de déléguer à la directrice générale, le pouvoir d'autoriser une ou plusieurs modifications au contrat de réaménagement et de mise aux normes à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine aux conditions suivantes :

- les modifications autorisées doivent constituer un accessoire au contrat et ne pas en changer la nature;
- le total des modifications autorisées ne doit pas dépasser 20 % du montant initial du contrat;
- la directrice générale devra rendre compte au Conseil des commissaires des modifications qu'elle aura autorisées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9. Délégation à la directrice générale pour des modifications supplémentaires au contrat pour les travaux de réfection des vestiaires-douches (garçons-filles) de la piscine à l'école secondaire du Mont-Bruno (6451/225)/ LCOP / adoption

Monsieur Gabriel Roux présente ce dossier.

Considérant le contrat pour les travaux de réfection des vestiaires de la piscine à l'école secondaire du Mont-Bruno;

Considérant qu'une première demande de changement représente 12,68 % du montant initial du contrat et que d'autres imprévus risquent de survenir;

Considérant la résolution C-136-04-09 déléguant à la directrice générale le pouvoir d'autoriser des modifications jusqu'à une valeur de 10 % du montant initial des contrats;

Considérant que la Loi prévoit que le Conseil des commissaires peut déléguer, par écrit, le pouvoir d'autoriser les modifications à un contrat à la condition que dans le cadre d'une même délégation, le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat;

C-196-06-09 Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse de déléguer à la directrice générale, le pouvoir d'autoriser une ou plusieurs modifications au contrat de réfection des vestiaires de la piscine à l'école secondaire du Mont-Bruno aux conditions suivantes :

- les modifications autorisées doivent constituer un accessoire au contrat et ne pas en changer la nature;
- le total des modifications autorisées ne doit pas dépasser 20 % du montant initial du contrat;
- la directrice générale devra rendre compte au Conseil des commissaires des modifications qu'elle aura autorisées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Brigitte Collin se retire de la séance.

6.10. Servitude de passage à la Ville de Ste-Julie pour l'aménagement d'une piste cyclo-pédestre / École Aux-Quatre-Vents / adoption

Monsieur Gabriel Roux présente ce dossier. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant les travaux de développement et d'amélioration du réseau de pistes cyclo-pédestres de la Ville de Sainte-Julie;

Considérant le parcours prévu dans le secteur de l'école Aux-Quatre-Vents;

Considérant l'empiètement requis sur une bande de terrain de l'école d'environ 120 mètres carrés longeant la rue Marie-Curie;

C-197-06-09

Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux d'accorder à la Ville de Sainte-Julie une servitude de passage sur une bande de terrain d'environ 120 mètres carrés longeant la rue Marie-Curie, de procéder aux démarches légales requises et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer les documents requis pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.11. Servitude de passage à la Ville de Ste-Julie pour l'aménagement d'une piste cyclo-pédestre / École du Grand Chêne / adoption

Monsieur Gabriel Roux présente ce dossier. Il répond aux questions et demandes de d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant les travaux de développement et d'amélioration du réseau de pistes cyclo-pédestres de la Ville de Sainte-Julie;

Considérant le parcours prévu dans le secteur de l'école du Grand-Chêne;

Considérant l'empiètement requis sur une bande de terrain de l'école d'environ 22 mètres carrés longeant la rue du Plateau;

C-198-06-09

Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle d'accorder à la Ville de Sainte-Julie une servitude de passage sur une bande de terrain d'environ 22 mètres carrés longeant la rue du Plateau, de procéder aux démarches légales requises et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer les documents requis pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Gaëtan Labelle se retire de la séance.

6.12. Demande d'autorisation au MELS pour l'utilisation du fonds spécial / adoption

Monsieur Gabriel Roux explique le dossier.

Considérant l'autorisation de la ministre pour la démolition de l'école Jolivent/pavillon des Tilleuls et la vente du terrain à la Ville de Beloeil, pour un montant de 359 202 \$;

Considérant que les coûts afférents à la démolition ont totalisé 306 862 \$;

Considérant que le solde de 52 340 \$ peut être affecté à un projet spécifique d'investissements après l'autorisation de la ministre;

Considérant que le projet de remplacement des chaudières à l'école Sainte-Marie dépasse le budget prévu;

C-199-06-09 Il est proposé par monsieur Marc-André Lehoux de demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation d'affecter le solde du fonds spécial, soit 52 340 \$, au projet de remplacement des chaudières à l'école Sainte-Marie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Brigitte Collin et monsieur Gaëtan Labelle reviennent à la séance.

6.13. Choix des projets pour les mesures «Maintien des bâtiments» et «Résorption du déficit d'entretien» / adoption

Monsieur Gabriel Roux, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant la résolution C-178-06-09 approuvant le Plan quinquennal d'investissements 2009-2014 et la liste de projets présentés au MELS pour l'année 2009-2020;

Considérant l'enveloppe de 4 774 862 \$, consenti à la Commission scolaire pour les projets de résorption du déficit d'entretien;

Considérant les règles du MELS pour le choix des projets financés par ces deux mesures;

C-200-06-09 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'approuver les listes révisées de projets présentés au MELS, pour l'année 2009-2010, pour les mesures « Maintien des bâtiments » et « Résorption du déficit d'entretien », telles que déposées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.14. Achat regroupé pour le programme «Projet personnel d'orientation (PPO)» / adoption

Monsieur Gabriel Roux explique ce point.

Madame Monique Sauvageau apporte des explications additionnelles.

Ils répondent aux questions et demandes de précision de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant l'entente intervenue entre la FCSQ et le MELS pour un achat regroupé de matériel pour le programme « Projet personnel d'orientation (PPO) », phase 4 et pour le renouvellement du matériel périssable des phases 1, 2 et 3;

Considérant les avantages d'adhérer à un tel regroupement;

C-201-06-09 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge :

- De mandater la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède au nom de la Commission scolaire des Patriotes à un appel d'offres regroupé provincial concernant le matériel nécessaire dans le cadre du programme « Projet personnel d'orientation (PPO) », phase IV G09-10-145;
- De mandater la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède au nom de la Commission scolaire des Patriotes à un

- appel d'offres regroupé provincial concernant le matériel périssable des phases 1, 2 et 3 nécessaire dans le cadre du programme « Projet personnel d'orientation (PPO) »;
- De s'engager à respecter les contrats-cadres liant la FCSQ et les fournisseurs retenus, et en conséquence, à ne pas décider d'opter pour d'autres fournisseurs ou de négocier des prix séparés pour nous-mêmes;
 - De s'engager à défrayer les coûts reliés à la gestion des appels d'offres et des contrats assumés par la FCSQ au montant de 5 % du total des achats convenus avant taxes;
 - D'autoriser le directeur du service des ressources matérielles à signer tout document s'y rapportant.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6.15. Gas Métro – Contrats de cinq ans / adoption

Monsieur Gabriel Roux présente ce dossier.

Considérant le projet de remplacement de chaudières et le contrat de service pour l'alimentation en gaz naturel de l'école Sainte-Marie;

Considérant le projet de remplacement de chaudières et le contrat de service pour l'alimentation en gaz naturel de l'école Antoine-Girouard;

Considérant le projet de rénovation, incluant le remplacement de chaudières, et le contrat de service pour l'alimentation en gaz naturel de l'école orientante l'Impact;

Considérant que les contributions financières de la firme Société en commandite Gaz Métro pour ces trois projets entraînent des engagements contractuels pour une période de 60 mois;

Considérant que le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics* stipule que tout contrat dont la durée prévue est supérieure à trois ans doit être autorisé par le Conseil des commissaires ;

C-202-06-09 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'autoriser l'octroi de ces trois contrats de service pour l'alimentation en gaz naturel à la firme Société en commandite Gaz Métro, pour une durée de 60 mois.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6.16. Loi sur les contrats des organismes publics / Délégation à la directrice générale du pouvoir d'autoriser des modifications à des contrats entraînant une augmentation maximale de 10 % du montant initial des contrats (divers contrats)

Monsieur Gabriel Roux explique ce point.

Considérant que le 16 juin 2009, le Comité exécutif a octroyé trois contrats, selon la liste ci-jointe ;

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics prévoit à son article 17, qu'un contrat de plus de 100 000 \$, une fois octroyé, peut être modifié à condition que cette modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature et à condition que cette modification soit autorisée par le Conseil des commissaires ;

Considérant que cet article 17 prévoit également que le Conseil des commissaires peut déléguer, par écrit, ce pouvoir d'autoriser une telle modification à un contrat, à la condition que dans le cadre d'une même

délégation, le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat ;

Considérant que lorsqu'une modification de cette nature est nécessaire, une autorisation doit être donnée très rapidement et qu'il n'est pas possible de réunir le Conseil des commissaires ou le Comité exécutif dans un délai requis ;

C-203-06-09 Il est proposé par monsieur Paul St-Amand de déléguer à la directrice générale, le pouvoir d'autoriser une ou plusieurs modifications à chaque contrat octroyé par le Comité exécutif lors de la séance du 16 juin 2009, selon la liste ci-jointe, aux conditions suivantes :

- les modifications autorisées doivent constituer un accessoire au contrat et ne pas en changer la nature ;
- le total des modifications autorisées pour chaque contrat ne doit pas dépasser 10 % du montant initial de ce contrat ;
- la directrice générale devra rendre compte au Conseil des commissaires des modifications qu'elle aura autorisées.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

6.17. Loi sur les contrats des organismes publics / Délégation à la directrice générale du pouvoir d'autoriser des modifications à des contrats entraînant une augmentation maximale de 10 % du montant initial des contrats (École orientante l'Impact)

Monsieur Gabriel Roux explique ce point.

Considérant que le 16 juillet 2009, le Comité exécutif octroiera un contrat pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'école orientante l'Impact;

Considérant que la Loi sur les contrats des organismes publics prévoit à son article 17, qu'un contrat de plus de 100 000 \$, une fois octroyé, peut être modifié à condition que cette modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature et à condition que cette modification soit autorisée par le Conseil des commissaires ;

Considérant que cet article 17 prévoit également que le Conseil des commissaires peut déléguer, par écrit, ce pouvoir d'autoriser une telle modification à un contrat, à la condition que, dans le cadre d'une même délégation, le total des dépenses ainsi autorisées n'excède pas 10 % du montant initial du contrat ;

Considérant que lorsqu'une modification de cette nature est nécessaire, une autorisation doit être donnée très rapidement et qu'il n'est pas possible de réunir le Conseil des commissaires ou le Comité exécutif dans un délai requis ;

C-204-06-09 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de déléguer à la directrice générale, le pouvoir d'autoriser une ou plusieurs modifications au contrat pour les travaux de rénovation et de réaménagement de l'école orientante l'Impact qui sera octroyé par le Comité exécutif lors de la séance en ajournement du 16 juillet 2009, aux conditions suivantes :

- les modifications autorisées doivent constituer un accessoire au contrat et ne pas en changer la nature ;
- le total des modifications autorisées pour chaque contrat ne doit pas dépasser 10 % du montant initial de ce contrat ;

- la directrice générale devra rendre compte au Conseil des commissaires des modifications qu'elle aura autorisées.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Secrétariat général

6.18. Demandes de révision d'une décision touchant un élève / décision

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 25 août 2009.

6.19. Rémunération des commissaires à compter de 2009-2010 / décision

Huis clos

C-205-06-09 Il est proposé par monsieur Richard Boucher que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 20 h 45.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-206-06-09 **Retour à l'assemblée publique**

Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que l'assemblée redevienne publique.

Il est 21 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité

C-207-06-09 Il est proposé par monsieur Joel Santos de modifier le projet de résolution présenté dans ce dossier ce soir, afin d'y ajouter les éléments suivants:

- Ajout de deux autres comités dans la liste de ceux pour lesquels une somme de 100,00\$ est versée aux membres présents, soient le Comité consultatif de transport des élèves et le Comité de sélection pour le choix des professionnels;
- Indiquer que la somme versée aux responsables de chacun des comités (à l'exception du Comité exécutif) est de 150,00\$, plutôt que de 100,00\$;
- Indiquer que chaque commissaire peut s'absenter à trois reprises au cours de l'année, à l'une ou l'autre des séances ou réunions de comités, sans perte du montant qui y est rattaché, si bien que ce n'est qu'à compter de la quatrième absence que la somme ne sera pas versée;

Votent pour : 11

Votent contre : 7

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Une fois ces éléments ajoutés, le projet de résolution se lit comme suit:

Considérant que l'enveloppe globale de rémunération des membres du Conseil des commissaires est établie par décret du gouvernement ;

Considérant que les frais de déplacement des commissaires afin d'assister aux séances régulières, aux séances extraordinaires, aux séances en ajournement et aux séances de travail du Conseil des commissaires et du Comité exécutif, doivent être remboursés à même l'enveloppe globale de rémunération;

Considérant que les frais de déplacement des commissaires afin d'assister aux séances des autres comités et aux autres événements liés à leur charge, peuvent être remboursés au moyen d'une autre enveloppe budgétaire ;

Considérant que les membres du Conseil des commissaires souhaitent que chaque commissaire reçoive une rétribution de base identique pour sa participation à l'ensemble des séances régulières, extraordinaires et en ajournement du Conseil des commissaires plus le remboursement de ses frais de déplacement, lorsqu'il est présent,

Considérant que les membres du Conseil des commissaires souhaitent reconnaître la participation des commissaires aux séances de travail du Conseil et aux autres comités ;

Considérant que les membres du Conseil des commissaires souhaitent reconnaître la charge additionnelle de travail de la présidente, de la vice-présidente du Conseil et du vice-président du Comité exécutif ;

Il est proposé par monsieur Joël Santos,

D'établir comme suit: les balises entourant la rémunération des commissaires pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010 :

Chaque commissaire reçoit une rétribution annuelle de base de 5 018,02 \$;

La présidente reçoit une rétribution additionnelle de 29 000 \$;

La vice-présidente du Conseil des commissaires reçoit une rétribution additionnelle de 8 000 \$;

Le vice-président du Comité exécutif reçoit une rétribution additionnelle de 2 500 \$;

Pour chaque séance régulière, extraordinaire ou en ajournement du Conseil des commissaires, les commissaires présents reçoivent :

- le remboursement de leurs frais de déplacement, à même l'enveloppe globale de rémunération;

Pour chaque participation aux séances de travail du Conseil des commissaires, jusqu'à concurrence de 9 participations, les commissaires présents reçoivent :

- une somme de 120,00 \$ étant entendu que si le Conseil tient moins de séances de travail que le maximum prévu, les commissaires ne reçoivent pas cette somme de 120,00 \$ pour les séances non tenues et si le Conseil tient plus de séances de travail que le maximum prévu, les commissaires ne reçoivent pas cette somme de 120,00 \$ pour ces séances additionnelles même s'ils sont présents;
- le remboursement de leurs frais de déplacement, à même l'enveloppe globale de rémunération;

Pour chaque participation aux séances du Comité exécutif, jusqu'à concurrence de 10 participations, les commissaires membres du Comité exécutif et présents reçoivent :

- une somme de 100,00 \$ étant entendu que si le Comité exécutif tient moins de 10 séances, les commissaires ne reçoivent pas cette somme de 100,00 \$ pour les séances non tenues et si le Comité exécutif tient plus de 10 séances, les commissaires ne reçoivent pas cette somme de 100,00 \$ pour ces séances additionnelles même s'ils sont présents;

- le remboursement de leurs frais de déplacement, à même l'enveloppe globale de rémunération;

Pour chaque participation aux séances de l'un des huit comités suivants, jusqu'à concurrence du nombre de participations entre parenthèses : Comité de gouvernance et d'éthique (10), Comité de vérification (10), Comité des ressources humaines (10), Comité de révision (9), Comité de sélection des cadres (9), Comité consultatif de transport des élèves (4), Comité de sélection pour le choix des professionnels (6) et Comité d'évaluation de la directrice générale (2), les commissaires membres du comité et présents reçoivent :

- une somme de 100,00 \$ (150,00\$ pour le responsable du comité), pour chaque présence, étant entendu que si le Comité tient moins de séances que le maximum prévu, les commissaires ne reçoivent pas cette somme de 100,00 \$ (ou 150,00\$) pour les séances non tenues et si le comité tient plus de séances que le maximum prévu, les commissaires ne reçoivent pas cette somme de 100,00 \$ (ou 150,00\$) pour ces séances additionnelles même s'ils sont présents;
- le remboursement de leurs frais de déplacement, à même un budget autre que l'enveloppe globale de rémunération et ce pour chaque présence, sans maximum annuel;

Le commissaire qui participe à une séance d'un comité dont il n'est pas membre ne reçoit pas la somme de 100,00 \$ pour cette participation;

Chaque commissaire peut cumuler un total de trois absences au cours de l'année, à l'un ou l'autre des comités ou des séances de travail, sans pénalité. Au-delà de trois absences, le commissaire qui est absent à une séance de travail ou à une séance d'un comité dont il est membre ne reçoit pas la somme de 120,00 \$ ou de 100,00 \$ prévue, quel que soit le motif de l'absence;

Si deux ou plusieurs séances se tiennent l'une à la suite de l'autre, le commissaire présent ne reçoit qu'un seul remboursement pour ses frais de déplacement;

Les montants de 100,00\$, de 120,00\$ et le remboursement des frais de déplacement seront versés sur une base trimestrielle;

Le montant total de tous les montants versés mentionnés à la présente résolution, à l'exception des frais de déplacement remboursés à même un budget autre, ne doit pas dépasser le montant de l'enveloppe globale de rémunération déterminée par le décret applicable;

Si un surplus existe au 30 juin 2010, il sera distribué aux commissaires, comme suit :

- aux commissaires présents lors des séances de travail additionnelles ou aux séances additionnelles des Comités mentionnés à la présente résolution, au prorata de ces présences additionnelles, jusqu'à concurrence de 120,00\$ pour une présence à une séance de travail et de 100,00\$ pour une présence à un autre comité;
- si un surplus demeure, à l'ensemble des commissaires, au prorata du nombre de présences aux séances régulières, extraordinaires et en ajournement du Conseil des commissaires;

Le Secrétaire général est mandaté afin qu'il assure l'application de ces balises;

Trois membres du Conseil des commissaires font successivement autant de propositions dans l'ordre suivant :

- Monsieur Luc Lamoureux propose un vote nominal,
- puis, monsieur Joel Santos demande un vote secret,
- puis, monsieur Marc-André Lehoux propose une motion de dépôt.

Le Conseil des commissaires dispose de ces propositions dans l'ordre où elles ont été présentées comme suit :

Vote nominal

C-208-06-09 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux de procéder à un appel nominal du vote sur ce projet de résolution.

Votent en faveur : 5
Votent contre : 13

La proposition relative à un appel nominal **du** vote est rejetée à la majorité des voix exprimées.

Vote secret

Conformément à **une** pratique établie au Conseil des commissaires, on procède à cette demande immédiatement

C-209-06-09 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de nommer messieurs Joseph Atalla et Jacques Beaudet pour agir comme scrutateurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Un scrutin a lieu et on procède au décompte.

Le résultat est annoncé :

La proposition est rejetée à la majorité des voix exprimées.

La proposition ayant été rejetée, la motion de dépôt devient sans objet.

6.20. Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes / adoption

Madame Normande Lemieux, directrice générale, rappelle le cheminement de ce dossier, lequel a été travaillé au Comité stratégique de développement politique, puis étudié en séance de travail du Conseil.

Madame Brigitte Collin corrige une affirmation qu'elle a faite plus tôt en soirée sur ce dossier, dans le cadre de la séance de travail du Conseil.

Ainsi, il est établi que le libellé du «Formulaire de dénonciation d'intérêt» annexé au Code n'a pas fait l'objet de modification par rapport à la version déposée antérieurement.

Après discussion, les membres du Conseil conviennent qu'ils vont voter, tel que prévu, sur l'ensemble du dossier présenté, soit le Code d'éthique et de déontologie des commissaires et ses trois annexes.

Considérant l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique* relatif à l'adoption, par règlement, d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.

Considérant la résolution du Conseil des commissaires no C-145-05-09 autorisant la consultation relative à ce règlement.

C-210-06-09 Il est proposé par madame Lucie Legault d'adopter le *Code d'éthique et de déontologie des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes* tel que déposé à l'annexe AC-022-06-09.

Monsieur Gaétan Marcil demande le vote secret.

C-211-06-09 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de nommer messieurs Joseph Atalla et Jacques Beaudet pour agir comme scrutateurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.
On procède au scrutin.

Le vote étant à égalité, un second scrutin doit être tenu.

Au second tour de scrutin, la proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Au terme de ce processus, madame Lucie Legault fait part de sa déception et de son étonnement quant au sort des deux derniers dossiers présentés ce soir à l'issue des travaux du Comité stratégique de développement politique, après que tant de travail ait été fait sur ces dossiers. Elle déplore le fait que des membres du Conseil des commissaires remettent en question un dossier alors qu'il a été abondamment étudié en comité, en séance de travail et au terme d'un processus de consultation et d'avis public dument décidé par le Conseil.

À cet égard, elle rappelle que le Conseil des commissaires avait adopté une résolution à l'unanimité sur le dossier du Code d'éthique et de déontologie le 5 mai dernier.

Direction générale

6.21. Projet d'école régionale pour handicapés / mandat

Madame Normande Lemieux présente ce dossier et répond aux questions et demandes de précision de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant la demande reçue du MELS au mois de mars 2009;

Considérant les demandes de scolarisation des élèves lourdement handicapés fréquentant des écoles spécialisées de Montréal;

Considérant le nombre d'élèves concernés par ce type d'entente en Montérégie;

Considérant qu'à ce jour, les commissions scolaires de la Montérégie n'ont pas sondé les parents et les élèves concernés relativement à la possibilité d'une telle offre de service en Montérégie;

Considérant l'analyse importante requise pour évaluer les services à offrir, le financement nécessaire ainsi que les aménagements particuliers requis pour ces élèves;

Considérant la fluctuation de clientèle prévue au cours des prochaines années sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que la réalisation d'un tel projet s'inscrit dans la mission de la Commission scolaire;

C-212-06-09 Il est proposé par monsieur Alain Langlois

Que la Commission scolaire des Patriotes fasse part de son intérêt au MELS pour offrir dans les prochaines années un service de cette nature sur son territoire, sous réserve :

- des autres priorités relatives à des espaces manquants qu'elle doit régler avant de pouvoir aller plus avant dans ce dossier;

- de la conclusion d'une entente de financement couvrant la totalité des dépenses d'investissement et des coûts d'opération;
- de s'assurer que les personnes concernées seront consultées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.22. Rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale / adoption

Sur proposition de madame la présidente, les membres du Conseil conviennent de reporter ce point à la fin de la séance.

Messieurs Paul St-Onge et Gaétan Marcil se retirent.

6.23. Projet d'entente avec le Centre jeunesse pour l'école secondaire le Tremplin / adoption

Madame Normande Lemieux présente ce dossier.

Monsieur Jacques Beudet, directeur général adjoint, apporte des explications additionnelles et répond aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant l'entente de partenariat existante entre la Commission scolaire des Patriotes et le Centre Jeunesse de la Montérégie, campus Chambly, visant la scolarisation des jeunes sous la supervision du Centre Jeunesse de la Montérégie, à l'école secondaire le Tremplin;

Considérant le désir de la Commission scolaire des Patriotes et du Centre Jeunesse de la Montérégie, campus Chambly de renouveler cette entente et d'en modifier certains aspects, dans le but de poursuivre ce partenariat au bénéfice des jeunes concernés;

C-213-06-09 Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle d'approuver le projet d'entente de partenariat entre la Commission scolaire des Patriotes et le Centre Jeunesse de la Montérégie, campus Chambly;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Messieurs Paul St-Onge et Gaétan Marcil reviennent à l'assemblée après ce point.

7. POINTS D'INFORMATION :

7.1. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 19 mai 2009 (document déposé dans le portail)

Service des ressources financières

7.2. Budget des services 2009-2010

Un document est déposé. Aucune question n'est soulevée.

Service des ressources éducatives

7.3. Demande de financement dans le cadre du Fonds de développement régional et du fonds régional d'investissement jeunesse pour la réalisation du projet «Accompagner les jeunes vers la formation professionnelle»

Un document est déposé. Aucune question n'est soulevée.

8. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Jean-François Rabouin intervient sur la question des projets énergétiques et suggère que l'on réfléchisse à l'établissement d'une politique de développement durable en lien avec l'utilisation des nouvelles technologies et sources d'énergie.

Madame Sylvie Tremblay fait part de sa préoccupation pour les heures de travail excessives résultant de la présence requise de l'ensemble des directions de service de la Commission scolaire aux diverses séances du Conseil, lesquelles se terminent parfois très tard après une longue journée de travail.

Monsieur Paul St-Onge souligne la modification législative récente à l'effet de retirer un siège aux représentants des commissions scolaires au Conseil d'administration des cégeps. Il fait part du fait qu'il a déjà écrit une lettre à ce sujet et suggère que la FCSQ intervienne sur ce dossier.

C-214-06-09 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de demander à la FCSQ de faire des représentations auprès des autorités concernées afin d'assurer une représentation des commissions scolaires au Conseil d'administration des cégeps.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. PAROLE AU PUBLIC

Néant

10. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Néant

Sur proposition de madame la présidente, les membres du Conseil conviennent de suspendre la séance du Conseil à 22h45 pour faire place à la continuation de la séance de travail du Conseil, laquelle a débuté de 19 h 00 à 19 h 30 plus tôt en soirée.

À 23 heures, la séance du Conseil reprend.

6.22 Rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale / adoption

Huis clos

C-215-06-09 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 23 h 02.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-216-06-09 Retour à l'assemblée publique

Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin que l'assemblée redevienne publique.

Il est 23 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité

C-217-06-09 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle que l'on prenne acte du rapport du Comité d'évaluation de la directrice générale, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Au nom du Conseil des commissaires, madame Suzanne Chartrand remercie madame Normande Lemieux pour son travail et souligne son appréciation.

11. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Néant

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-218-06-09 À 23h35 il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la séance au mardi 25 août 2009, à 19h30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

AG/jp

secrétaire général